

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES TRANSPORTS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/02

OBJET : Budget primitif 2010 : Transports Publics et Plan de Déplacements Urbains.

Tous Cantons

RÉSUMÉ : Ce rapport soumet à l'Assemblée départementale l'examen des deux programmes « Transports publics » et « Plan de Déplacements Urbains ».

Il est proposé de créer une enveloppe de dépenses de fonctionnement équivalente à celle de 2009, soit 20 709 017 € en 2010. Le montant de la participation aux lignes conventionnées (Seine-et-Marne Express et réseaux de transports) sera renforcé afin de permettre, notamment, le développement de dessertes de la ZAC du Val Bréon.

En investissement, l'enveloppe est maintenue à un niveau relativement élevé par rapport à la moyenne des années précédentes. Seront notamment financés en 2010 les participations aux travaux inscrits au programme du Plan de Déplacements Urbains (PDU). A ce titre, le montant des autorisations de programme est de 2 294 958 €. Pour mémoire, cette enveloppe ne tient pas compte des grands projets lancés (ex. TCSP Sénart-Melun) qui, compte tenu des études longues dont ils font l'objet, seront inscrits ultérieurement. Le total des Crédits de paiement s'élève à 5 107 500 € dont l'essentiel concerne la participation aux travaux en cours de la liaison TCSP Sénart-Corbeil (Tzen) et dont la mise en service est prévue au printemps 2011.

Le présent rapport traite de l'ensemble des propositions budgétaires relatives au transport tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépense comme en recettes.

La présentation détaillée qui suit est établie par programmes :

A- Transport Publics ;

B – Plan de Déplacements Urbains (PDU).

A - LES INSCRIPTIONS DE CREDITS SUR LE PROGRAMME « TRANSPORTS PUBLICS ».

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Actions de promotion Transports Publics	50 000
Adhésion GART	22 000
Cartes Rubis et Améthyste	3 050 000
DSP Dispositif PAM - Agenda 21 Action n° 18 c	4 426 867
Enquête du STIF utilisation cartes Rubis et Améthyste	22 000
Enquête Parc Relais	20 000
Entretien maintenance abris-voyageurs	655 000
Participation lignes conventionnées	4 608 000
Participation STIF	7 300 000
Participation transport à la demande	555 150
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	20 709 017

1 - Actions de promotion Transport Public : 50 000 € (115 000 € au BP 2009)

Outre le développement numérique des fiches horaires des bus Seine-et-Marne-Express, ces crédits ont pour objet la réalisation d'actions d'information et de promotion thématiques relatives au transport : semaine européenne de la mobilité par exemple.

2 - Adhésion au Groupement des Autorités Responsable de Transport (GART) : 22 000 € (21 500 € au BP 2009)

Le GART est depuis une vingtaine d'années le porte-parole des autorités responsables de transport urbain, départemental et régional auprès du public, de la presse, du Gouvernement, du Parlement et des instances européennes.

Pour l'année 2010, l'adhésion est fixée à 22 000 € contre 21 500 € l'an dernier.

3- Participation aux cartes « Rubis et Améthyste » : 3 050 000 €

Cette opération correspond au subventionnement des titres de transports pour les personnes âgées et handicapées sous conditions de ressources, ainsi que pour les anciens combattants et les veuves de guerre.

La carte Rubis offre la gratuité sur l'ensemble des lignes régulières du réseau OPTILE. La carte Améthyste offre le demi-tarif ou la gratuité sur les lignes Transiliens-SNCF et RATP dans toute l'Ile-de-France. Depuis 2005, la carte améthyste « gratuité » a été attribuée aux anciens combattants et veuves de guerre de plus de 65 ans, sans condition de ressources. La carte Améthyste demi-tarif est réservée en Seine-et-Marne aux personnes âgées de plus de 65 ans ou aux adultes handicapés non imposables.

En 2009, 17 729 cartes de transport ont été produites (contre 17 204 en 2008, 16 469 en 2007 et 14 988 en 2006) dont :

- 6 979 cartes Améthyste demi-tarif au tarif unitaire de 88,95 € (87,05 € en 2008),
- 3 203 cartes Améthyste gratuité au tarif unitaire de 222,40 € (217,65 € en 2008),
- 7 547 cartes Rubis au tarif unitaire de 205,88 € dont 4,78 € de frais de gestion OPTILE (202,33 € + 4,65 € en 2008).

Les cartes Rubis et Améthyste gratuité sont délivrées moyennant une participation annuelle des usagers aux frais de dossier fixée à l'heure actuelle à 15 €. Ces frais de gestion sont instaurés pour la carte Rubis depuis le 1^{er} mars 1999 et pour la carte Améthyste Gratuité depuis le 25 mars 2005 (date de mise en place de cette carte en Seine-et-Marne). Ces frais n'ont subi aucune augmentation depuis leur instauration. Je vous propose de les faire passer à 20 € à partir du 2^{ème} semestre 2010.

Cette mesure aura pour conséquence l'augmentation des recettes liées à ce dispositif, et pourrait se traduire par une très légère baisse des bénéficiaires qui n'utilisent pas les transports en commun.

4- DSP Dispositif PAM : 4 426 867 €

Cette somme correspond aux versements dus au délégataire du service de transport adapté aux personnes handicapées PAM 77 pour le dernier trimestre d'exploitation de 2009 et 3 trimestres en 2010, sur la base d'un nombre de courses prévisionnelles.

Parallèlement, les subventions du STIF et de la Région sont inscrites au budget en recette de fonctionnement pour un montant prévisionnel de 2 737 955 € correspondant au même nombre de courses attendues.

5- Enquête du STIF utilisation cartes Rubis et Améthyste : 22 000 €

Dans le cadre de ses prérogatives en matière de définition de la politique tarifaire, le STIF mène régulièrement des enquêtes de niveau régional auprès des détenteurs de titres de transport.

A cet effet, les conventions relatives à la prise en charge par les Départements d'Ile de France des cartes Améthyste, Rubis et Emeraude signées avec le STIF, la SNCF, la RATP et OPTILE prévoient un sondage permettant d'actualiser la tarification de ces titres tous les 4 ans. L'enquête

quantitative 2008/2009, qui s'appuie sur les déplacements d'un panel représentatif des titulaires franciliens de ces cartes, a débuté en février 2009 et devrait être rendue en janvier 2010.

Les deux objectifs de cette enquête sont les suivants : connaître la réalité des déplacements et les comportements des porteurs de ces cartes sur l'année et par conséquent réviser le prix de cession des titres fixé pour chaque Département sur la base de la consommation moyenne de transport de leurs abonnés. La date de prise d'effet de ces nouveaux prix est le 1^{er} janvier de l'année suivant la remise des résultats par le bureau d'études, soit le 1^{er} janvier 2011.

Parallèlement, les services du STIF et la Direction des transports travaillent sur la forme des nouveaux titres multimodaux qui viendront se substituer aux actuels titres de la gamme Améthyste. Ces nouveaux titres seront probablement portés sur le Pass NAVIGO.

Le coût de l'enquête est partagé entre les Départements franciliens et les Transporteurs. Un acompte d'un montant de 40 215 € a été versé au STIF en 2009, les 22 000 € inscrits au BP 2010 correspondent au solde de notre participation.

6- Enquête Parc relais : 20 000 €

Le 13 décembre 2006, le Conseil d'Administration du STIF a approuvé le Schéma Directeur des Parcs Relais (SDPR). Le SDPR prévoit désormais d'ouvrir la possibilité aux collectivités en zone rurale, de bénéficier de subventions pour s'équiper de parking de rabattement sur les lignes routières structurantes.

Par courrier en date du 15 janvier 2009, le STIF a sollicité le Conseil général de Seine-et-Marne pour que soit établi un programme pluriannuel de création de Parcs Relais sur le réseau Seine-et-Marne Express et Mobilien en Seine-et-Marne dans le cadre d'une démarche commune.

Le Conseil général de Seine-et-Marne a répondu favorablement à cette proposition en date du 10 mars 2009, et a défini, en accord avec le STIF, un déroulement d'étude.

Les parties ont convenu que le Département assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'étude d'opportunité pour la création de parc relais sur le réseau Seine-et-Marne Express et Mobilien en Seine-et-Marne.

Une somme maximale de 20 000 € est inscrite au budget primitif pour permettre le paiement de cette étude qui sera compensée par le STIF à hauteur d'un montant plafond de 17 500 € (recette de 20 000 € inscrite cf. chapitre A- II).

7 - Entretien des abris-voyageurs : 655 000 €

Cette opération consiste pour le prestataire du Département, à assurer le nettoyage, l'entretien, la maintenance des 766 abris-voyageurs acquis et ceux à acquérir par le Département et mis à disposition des communes. Le prestataire effectue également l'impression et l'affichage des campagnes d'information du Département dans ces mobiliers urbains.

Le marché renouvelé en 2006 et reconduit pour 3 ans, se termine en septembre 2010. Sur la base de ce contrat (et compte tenu de l'actualisation des coûts) et sur une estimation de celui à

venir, il convient d'inscrire au BP 2010 sur cette opération, la somme de 655 000 € contre 710 000 € l'an dernier.

En effet, afin de diminuer le montant des crédits nécessaires à cette action, le marché qui sera en vigueur en septembre 2010, actuellement en cours d'élaboration, prévoit d'espacer la fréquence du nettoyage, qui passerait d'un mois à 6 semaines. Par ailleurs, même si le marché prévoit la possibilité d'acquérir des abris, aucun crédit d'investissement n'est prévu en 2010 à cet effet. Enfin, le marché prévoit la possibilité de modifier l'équipement des abris afin de les rendre conformes aux normes PMR (signalétique, information accessible, bancs avec accoudoirs) prescrites dans le Schéma Directeur d'Accessibilité approuvé par le STIF.

8 - Participation aux lignes conventionnées : 4 608 000 €

Une somme de 4 608 000 € contre 3 700 000 € en 2009 est inscrite au BP 2010 pour cette opération. Elle se décompose de la façon suivante :

- un montant de 4 300 000 € correspond à la poursuite de nos engagements contractuels pour les 3 lignes de bassin, les 17 réseaux de transport et les 12 lignes Seine-et-Marne Express qui bénéficient d'une convention de financement avec le Département de Seine-et-Marne. Cette enveloppe tient notamment compte de la dernière actualisation contractuelle des coûts connue s'élevant à 2,7 %.

- un montant prévisionnel de 308 000 € au titre des mesures nouvelles permettant de financer la création de dessertes à destination de la ZAC du Bréau dans le cadre du réseau SIYONNE, de dessertes de la ZAC du Val Bréon dans le cadre du réseau du Val Bréon, de développements sur la ligne Seine-et-Marne Express "Rebais - Coulommiers - Melun" en correspondance avec la desserte de cette ZAC et de conclure une convention avec les 3 Communautés de communes du Provinois, des Sources de l'Yerres et de Val Bréon pour la création d'une ligne reliant Villiers à la ZAC du Val Bréon via la RN4. Enfin, ces crédits permettraient de financer la création d'une desserte intercommunale entre Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière.

Il est à noter que l'année 2010 devrait se traduire par la conclusion progressive, sur tous les réseaux intercommunaux aidés par le Département, de contrats de type 2 possédant les caractéristiques d'un contrat de service public, entre le STIF et les exploitants, accompagnés d'une convention partenariale entre le STIF, les collectivités et les exploitants. Ce nouveau système juridique nécessite la refonte de la politique départementale en matière de financement d'offre de transport.

Dans l'attente des conclusions en 2011 d'une étude à mener en collaboration avec le STIF, qui pourrait amener le Département à réinvestir les sommes consacrées actuellement aux réseaux de transports sur les liaisons structurantes existantes et à créer, il est proposé de conclure en 2010 les conventions partenariales sur l'ensemble des réseaux sur la base d'une participation départementale stable et forfaitaire. Il vous est proposé de conclure la première convention de ce type pour le réseau Goëlys dans le secteur de Dammartin-en-Goële dans le cadre d'un rapport présenté à cette même séance.

9 - Participation au STIF : 7 300 000 €

Le Syndicat des Transports d'Ile de France présidé par la Région, a fixé les contributions publiques (Région et Départements franciliens), lors de son conseil du 9 décembre 2009. Ainsi, la participation du Département (qui représente 0,64 % des contributions publiques) qui s'établissait à 5,39 M€ en 2006, 6,64 M€ en 2007, 6,87 M€ en 2008, 7,058 M€ en 2009, s'élève pour 2010 à environ 7,3 M€.

10 - Participation aux services de transport à la demande (TAD) : 555 150 €

Le dispositif « Proxibus », approuvé en janvier 2007 par l'Assemblée départementale, est destiné à favoriser le développement des services de transport à la demande sur les différents territoires seine-et-marnais.

L'inscription de 555 150 € (450 000 € en 2009) permettra le subventionnement des services de transport à la demande actuellement conventionnés par le Département dans le bassin Chellois, l'Orée de la Brie (Brie-Comte-Robert), le Provinois, la Bassée (Bray-sur-Seine) et Seine Ecole (St Fargeau-Ponthierry et Pringy).

Il permettra également la poursuite du financement du service Allobus autour de Roissy CDG mis en place en septembre 2008. A compter du 1er mars 2010, la participation du Département sera complétée par celle des communes desservies.

I – 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses sur autorisations d'engagement antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Etude mise en accessibilité des points d'arrêt	2008	44 227,48	22 438,28
Marché de contrôle de la DSP	2009	250 000,00	90 000,00
Total des CP 2010			112 438,28

Ces autorisations d'engagement ont été votées en 2008 et 2009 pour permettre :

- d'une part, la réalisation d'un MAPA « étude mise en accessibilité des points d'arrêt », ayant pour objectif d'effectuer le bilan de l'accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des 199 points d'arrêt du réseau Seine-et-Marne Express ; de déterminer des scénarios de mise en accessibilité (technique, organisation, répartition de maîtrise d'ouvrage), de chiffrer le coût de mise en accessibilité des points d'arrêt ;

- d'autre part, la rémunération d'un prestataire privé chargé d'assister le Département dans sa mission de contrôle et de suivi de la délégation de service public relative au service PAM 77. Le délégataire verse à cet effet au Département une redevance annuelle de 50 000 € (somme inscrite en recette de fonctionnement).

* * *

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 20 821 455,28 € pour les dépenses de fonctionnement.

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Dispositif PAM - Agenda 21 Action n° 18 c	2 737 955
Etude mise en accessibilité des points d'arrêt recette STIF	37 000
Participation STIF Enquête Parc relais	20 000
Recettes DT (abris-voyageurs)	2 700
Recettes cartes Rubis et Améthyste	235 000
Recettes liées au trop versé sur Participation lignes conventionnées	1 297 065
Redevance PAM - Agenda 21 Action n° 18 c	50 000
Total de l'enveloppe de recettes 2010	4 379 720

1- Dispositif PAM : 2 737 955 €

Le STIF et la Région Ile de France accordent des subventions pour le fonctionnement du service de transport à la demande adapté aux personnes handicapées PAM77, conformément à la convention tripartite qui lie le Département à ces deux organismes.

2- Etude mise en accessibilité des points d'arrêt recette STIF : 37 000 €

Le Département et le STIF ont conclu une convention définissant les modalités de financement de l'étude actuellement en cours, portant sur la mise en accessibilité des points d'arrêt des lignes Seine-et-Marne Express. Cette étude devrait s'achever en juin 2010.

3 - Participation STIF Enquête Parc relais : 20 000 € (cf. A-I-1 6)

4- Recette (abris – voyageurs) : 2 700 €

Afin de permettre au Département de percevoir les sommes dues par les communes souhaitant procéder au déplacement ou à la restitution d'abris voyageurs mis à leur disposition par le Conseil général, je vous propose, dans un premier temps, d'inscrire en recettes au BP 2010 la somme de 2 700 €.

5- Recettes cartes Rubis et Améthyste : 235 000 €

Comme cela est indiqué au chapitre I-3 du présent rapport, je vous propose l'inscription de 235 000 € au BP 2010 pour cette opération de recette qui a été majorée par rapport à celle de 2009 (158 000 €) compte tenu de la proposition d'augmentation des frais de gestion à 20 €.

6 - Recettes liées au trop versé sur Participation lignes conventionnées : 1 297 065 €

Dans le cadre de la labellisation Mobilien de 10 lignes Seine-et-Marne Express fin 2006/début 2007, le STIF a financé des renforts d'offre important sur ces lignes dans le cadre de conventions conclues avec les exploitants sur la base des coûts d'exploitation supplémentaires induits.

Il finance également ces lignes, comme toutes les lignes franciliennes, sur la base de leur fréquentation. Compte tenu de leur très bonne fréquentation, beaucoup de ces lignes connaissent depuis l'exercice septembre 2007 – août 2008 des recettes supérieures à nos prévisions et font apparaître des bénéfices d'exploitation.

Conformément à nos dispositifs conventionnels, le Département verse sa participation financière aux exploitants de ces lignes sur la base d'un déficit prévisionnel. Elle est réajustée lors de l'établissement du bilan réel de la ligne, au moins 6 mois après la fin de l'exercice d'exploitation. Compte tenu de ce décalage dans le temps, le Département a versé aux exploitants de ces lignes de nombreux acomptes qui ne se révèlent pas nécessaires. Le trop versé s'élève à 1 297 065 €.

Aussi, vous sera t-il proposé lors d'une prochaine séance, d'approuver des projets d'avenant aux conventions en cours, précisant les modalités de remboursement de ces sommes par les transporteurs au Département.

7- Redevance PAM : 50 000 €

Ces crédits concernent la redevance annuelle versée par le délégataire au Département, finançant en partie la mission de contrôle et de suivi de la délégation de service public relative au service PAM 77.

III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

III - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Etude liée au programme d'aménagement de la gare du Val Bréon	100 000	0
Etudes préliminaires TCSP Lagny Val d'Europe	100 000	50 000
Subvention d'Equipement transport en commun	200 000	0
Total de l'AP de dépenses 2010	400 000	50 000

1- Etude liée au programme d'aménagement de la gare du Val Bréon, AP 100 000 €.

Le Département a obtenu l'engagement de cette réflexion dans le cadre du Plan de mobilisation pour les transports. Une première étude de programmation pourrait être engagée dès 2010 sous la responsabilité du STIF en lien avec la Région.

Une Autorisation de programme de 100 000 € est inscrite au BP 2010. Les crédits de paiement seront à débloquer à compter de l'année 2011 pour 50 000 € puis en 2012 pour la même somme.

2- Etudes préliminaires TCSP Lagny Val d'Europe : AP 100 000 € et CP 50 000 €.

Le STIF doit achever en 2009, une étude générale sur les transports en commun des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée. Le Département va solliciter ce dernier pour se voir confier le soin d'engager les études préliminaires à l'élaboration du DOCP en lien avec les partenaires locaux. A cet effet une autorisation de programme d'un montant de 100 000 € est inscrite au BP 2010 et 50 000 € de crédits de paiement sont prévus sur 2010.

3- Subvention d'Equipement transport en commun : AP 200 000 €.

Le dispositif de subventionnement de véhicules de la Région Ile-de-France a été repris par le STIF qui apporte dorénavant ces subventions directement aux transporteurs, sans passer par les collectivités territoriales. Ainsi, le Conseil général ne gèrera-t-il plus les subventions pour l'acquisition de véhicules sur les lignes Seine-et-Marne Express. Toutefois, quelques dispositifs d'aides (vidéosurveillance...) restent sous l'égide de la Région ce qui nécessite la création d'une AP 2010 d'un montant de 200 000 € (totalité des CP en 2011 pour le moment). Cette dépense est donc intégralement compensée par une recette du même montant.

III - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
TGV Est murs anti-bruit Chelles Vaires Travaux 1 ^o tranche	2006	1 509 200,00	300 000,00
Transports en commun site Propre Sénart Melun	2006	901 530,88	330 820,92
Participation aux Travaux aménagement liaison Sénart Corbeil	2008	5 330 000,00	3 265 828,07

Subvention d'Equipe-ment PAM (pour aider à la Mobilité) - Action Agenda 21 n°18 c	2008	1 226 500,00	225 000,00
Subvention d'Equipe-ment transport en commun	2009	301 516,00	136 493,00
Total des CP 2010			4 258 141,99

1 - TGV Est murs anti-bruit Chelles-Vaires Travaux 1ère tranche : 300 000 €

L'Assemblée départementale a approuvé en septembre 2007 deux conventions de financement portant sur la réalisation des premières tranches des murs anti-bruits sur les communes de Chelles et Vaires. Les crédits de paiement proposés correspondent au montant des premiers acomptes nécessaires à la réalisation des travaux qui débiteront en 2010.

2 - Transports en commun site Propre Sénart Melun : 330 820,92 €

Lors de sa séance du 23 novembre 2007, le Conseil général a approuvé le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales de cette liaison. Le STIF lors de son conseil d'administration du 12 décembre 2007 a confié au Département le soin de conduire les études du schéma de principe et de l'élaboration du dossier d'enquête publique.

Parallèlement cette opération a été inscrite au contrat particulier Région / Département.

Les crédits de paiements inscrits sont destinés à financer la prestation du groupement d'études désigné pour mener à bien les premières phases, de concertation, d'avant projet et d'études réglementaires. La participation de 50 % de la Région est inscrite en recette dans ce même rapport.

3 – Participation aux travaux d'aménagement de la liaison TCSP Sénart / Corbeil : 3 265 828,07 €

Le projet consiste en une infrastructure de transport en commun en site propre entre Lieusaint-Moissy et Corbeil-Essonnes, longue de 13,3 km et comportant 13 stations.

En phase 1, le site propre dédié à un BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) sera réalisé partiellement, en partant de la gare de Lieusaint-Moissy RER jusqu'à Saint-Germain-lès-Corbeil. La ligne sera exploitée à sa mise en service, à l'horizon 2011, par un véhicule thermique (bus articulé avec des équipements de confort) de bout en bout, avec un prolongement sur les voiries existantes jusqu'à Corbeil Essonnes RER.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPA Sénart pour la première phase de réalisation du site propre.

4- Subvention d'Equipement PAM : 225 000 €

Dans le cadre du dispositif pour aider les personnes handicapées à la mobilité (PAM 77), une subvention d'investissement a été votée pour l'acquisition de véhicules (50% du coût du véhicule), de matériel informatique embarqué et de matériel informatique pour la centrale de réservation (50% du coût de ces matériels informatiques).

848 619 € ont été réalisés en 2009. Le reliquat de l'enveloppe est réparti sur les années 2010 et 2011. Cette dépense est totalement compensée par une subvention régionale.

5 - Subvention d'équipement transport en commun : 136 493 €

Ces crédits doivent permettre au Département de percevoir une aide accordée par la Région Ile-de-France pour le financement de système de vidéosurveillance et de systèmes d'aides à l'exploitation et à l'information pour des véhicules de transport en commun appartenant aux Courriers de L'Ile de France (secteurs de Dammartin-en-Goëlle et de Mitry-Mory/Villeparisis) et à la société Veolia Transport (secteur de Nemours). Ces aides seraient reversées à ces exploitants dans le cadre d'une convention, ce qui nécessite le maintien d'une AP pour 2009 d'un montant de 301 516 € sur cette opération, totalement compensée par une recette du même montant (cf. IV-2).

* * *

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 4 308 141,99 € pour les dépenses d'investissement.

IV - RECETTES D'INVESTISSEMENT**IV - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME DE RECETTES 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Subvention d'équipement transport en commun	200 000	0
Total de l'AP de recettes 2010	200 000	0

IV - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE RECETTES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de recettes antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Transport en commun site propre Sénart Melun	2006	402 000,02	50 000
Subvention d'équipement PAM - Agenda 21 Action n° 18 c	2008	1 226 500,00	225 000
Subvention d'équipement transport en commun	2009	301 516,00	136 493
Total des CP 2010			411 493

* * *

Le total des crédits 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 411 493 € pour les recettes d'investissement.

B - LES INSCRIPTIONS DE CREDITS SUR LE PROGRAMME « PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN ».

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau ci-dessous recense des opérations de dépenses sur autorisation d'engagement antérieure au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Co-voiturage - Action Agenda 21 n°7	2008	110 000	30 000
Participation Etudes Plan Locaux de Déplacement	2009	98 000	33 500
Total des CP 2010			63 500

1- Co-voiturage : 30 000 €

Suite à une étude d'opportunité réalisée en 2008, ces crédits ont pour objet de poursuivre la mise en œuvre d'un dispositif de co-voiturage à l'échelle de la Seine-et-Marne, dans le cadre de l'Agenda 21.

2- Participation Etudes Plan Locaux de Déplacement (PLD) : 33 500 €

Le Département participe au financement des études de PLD à hauteur de 25 % des coûts plafonnés à 1,52 € par habitant en complément des subventions du STIF et de la Région. Deux études se poursuivront en 2010, celles de l'agglomération melloise et du Val Maubuée. Par ailleurs, des crédits seront également nécessaires afin de participer au financement d'une nouvelle étude dans le secteur du SIEP de Marne Nord, afin de reprendre, mettre à jour et finaliser l'étude déjà réalisée.

* * *

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 63 500 € pour les dépenses de fonctionnement.

II - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

II - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Axe Château Landon Melun PDU (travaux DPR)	600 000	100 000
Participation Travaux Axes	232 000	16 000
Participation Travaux pôles PDU	1 062 958	0
Total de l'AP de dépenses 2010	1 894 958	116 000

1- Axe Château Landon Melun PDU (travaux DPR) : AP 600 000 € et CP 100 000 €

Ces crédits devraient permettre l'engagement des travaux d'aménagement sur la commune de Grez-sur-Loing. Étant précisé que, par ailleurs, des dossiers de demande de subvention concernant cette commune mais aussi celle de Bourron-Marlotte seront transmis en 2010 au STIF et à la Région.

2- Participation Travaux Axes : AP 232 000 € et CP 16 000 €

Cette opération doit permettre au Département de participer au financement des aménagements prévus dans les contrats d'axe des lignes Château Landon - Melun et de la ligne RATP 113 Nogent – Chelles. Ils ont pour objectif d'améliorer la qualité de services de ces lignes (accessibilité, vitesse commerciale...) Les conventions devraient être conclues avec les communes ou EPCI maître d'ouvrage en 2010.

3- Participation Travaux pôles PDU : AP 1 062 958 €

Conformément aux décisions de l'Assemblée départementale de juin 2008 qui visaient à renforcer la participation du Conseil général aux différentes déclinaisons du PDU (pôle gare, comité d'axe) plusieurs projets sont susceptibles d'être engagés en 2010.

Aussi, la création d'une opération de 1 062 958 € est-elle nécessaire pour la conclusion de conventions avec les collectivités souhaitant démarrer les travaux d'aménagement de leur pôle gare en 2010. Cette opération pourrait permettre au Département de participer au financement des aménagements prévus dans les contrats de pôle des gares de Torcy, Noisiel, Chessy/Serris et Lieusaint/Moissy actuellement en cours de finalisation. Ces travaux visent à améliorer l'accès de ces gares pour tous les modes de transport.

II - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Participation travaux pôles PDU	2007	308 757	61 331
Participation travaux pôles PDU	2008	1 333 938	606 042
Participation Travaux Axes	2009	15 985	15 985
Total des CP 2010			683 358

1- Participation travaux pôles PDU : 61 331 €

Ces crédits correspondent aux dépenses à engager dans le cadre du pôle PDU de la gare de Mitry-Mory.

2- Participation travaux pôles PDU : 606 042 €

Ces crédits de paiement sont proposés pour la participation du Département aux actions prévues sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale dans le cadre de contrats de pôle (Ozoir-la-Ferrière, Roissy-en-Brie, Avon, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Lagny/Thorigny et Tournan-en-Brie).

3- Participation Travaux Axes : 15 985 €

Conformément à la décision de l'Assemblée départementale du 27 mars 2009 ayant approuvée le contrat d'axe de la ligne Château-Landon – Melun, le Département participe au financement des travaux pour les séquences où les communes et leur groupements se sont portés maître d'ouvrage. Ces crédits sont nécessaires pour participer au financement des travaux prévus en 2010 par la commune de Château-Landon. Une convention en ce sens vous sera présentée lors d'une prochaine séance.

* * *

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 799 358 € pour les dépenses d'investissement.

III - RECETTES D'INVESTISSEMENT**RAPPEL DES OPERATIONS DE RECETTES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS 2010**

Le tableau qui suit détaille l'opération de recettes antérieure au BP 2010 pour laquelle des crédits sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
RD 350 Accès parc à Tournan (STIF) DMO	2006	600 000	600 000
Total des CP 2010			600 000

1- RD 350 Accès parc à Tournan (STIF) DMO : 600 000 €

Ces crédits correspondent à la prévision d'encaissement des recettes accordées par le STIF pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale relatifs à l'aménagement de deux carrefours d'accès à la gare de Tournan.

* * *

Le total des crédits 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 600 000 € pour les recettes d'investissement.

En conclusion, je vous propose d'approuver pour les programmes « Transports Publics » et « Plan de Déplacement Urbain » :

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2010,

Les propositions d'inscriptions de crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 3/02 des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. AUBERT
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. MOUTON
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Janvier 2010

OBJET : Budget primitif 2010 : Transports Publics et Plan de Déplacements Urbains.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

A - Sur le programme « Transports Publics »

Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Etude liée au programme d'aménagement de la gare du Val Bréon	100 000
Etudes préliminaires TCSP Lagny Val d'Europe	100 000
Subvention d'Equipement transport en commun	200 000
Total de l'AP de dépenses 2010	400 000

B - Sur le programme « Plan de Déplacement Urbain »

Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Axe Château Landon Melun PDU (travaux DPR)	600 000
Participation Travaux Axes	232 000
Participation Travaux pôles PDU	1 062 958
Total de l'AP de dépenses 2010	1 894 958

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

